

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Emard

<https://www.cadre21.org/membres/21ce66323e049b3dcd8ef364>

Date d'obtention : 2022-02-15 15:26:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'y aller par étapes mais que le processus peut -être très rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'utiliser l'outil, la trousse d'intervention afin de bien diriger mes interventions pour ne pas nuire à une possible enquête policière. Vraiment travailler en partenariat avec les services de police, les parents, la direction, les autres écoles impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Procédez par étape, m'assurer de ne pas voir les photos mais plutôt faire la déduction avec le questionnaire. Les élèves ont tendances à vouloir nous montrer les preuves. Il faut faire attention.